

RECOURS ET CONTENTIEUX DANS LES MARCHÉS PUBLICS



PUBLIC : responsables de sociétés, responsables administratifs, chargés d'affaires, toute personne impliquée dans la gestion des réponses aux appels d'offres publics ou dans la gestion de l'exécution des marchés

PRÉ-REQUIS

Connaissances basiques des marchés publics

OBJECTIFS

Maîtriser les différentes voies de règlement de conflits dans les Marchés Publics

- Maîtriser les différentes voies de règlement amiables des conflits dans les Marchés Publics
- Maîtriser les voies de référés
- Maîtriser les voies de recours

DURÉE / MODALITÉS / FORMATEURS

En présentiel : sur une journée de 7 h (3 h 30 le matin, déjeuner, 3 h 30 l'après-midi)

En distanciel : sur 2 demi-journées de 3 h 30 chacune

- Cette formation est délivrée en mode mutualisé
- Elle peut être réalisée en mode INTRA
- La formation se déroule en petits groupes de 2 personnes (minimum) jusqu'à 12 personnes
- Nos formateurs sont des juristes de profession, praticiens de la Commande Publique avec au minimum 10 années d'expérience

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Explications détaillées des différentes voies de recours (avantages / inconvénients)

- Projection à l'écran du support de formation
- Étude des principaux documents administratifs
- Analyse de cas concrets
- Questions / réponses

CONTENU

DOCUMENTS CONTRACTUELS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

- Acte d'engagement
- DPGF, BPU
- CCAP + CCAG
- CCTP / Mémoire technique

OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES PAR L'ACHETEUR

- Pendant la phase de consultation
- À l'issue de l'attribution (lettres de rejet, avis d'attribution, données essentielles, CADA)

LES ENJEUX D'INTRODUIRE UN RÉFÉRÉ OU UN RECOURS

- Le référé précontractuel / le référé contractuel
- Le recours "Tarn et Garonne"
- Le recours pour excès de pouvoir

LES MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

- Prix
- Avenants
- Décision de poursuivre

LA RÉSILIATION EN COURS DE CONTRAT

- Détermination des torts
- Indemnités

LA CONTESTATION EN FIN D'EXÉCUTION DU CONTRAT

- Quelles conséquences ?

COMMENT SORTIR DES DIFFICULTÉS ?

- Organes de médiation
- Protocole transactionnel

TARIFS ET HORAIRES

- Présentiel : 850 € HT (09h00-12h30 / 13h30-17h00)
- Distanciel : 750 € HT (14h00-17h30)

NB : les horaires indiqués sont ceux de métropole



Questionnaires d'évaluation



Validation des acquis



Supports de formation



Certification de réalisation